Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260527-202605_V-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 27 mai, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, C. HENNÉ, K. DROUGLAZET, F. POMMIER.
Absent représenté (4) : M. GUYADER à M. CAPITAINE, E. PELLETER à S. LE ROI, A. COTTEN à S. PRIMA, D. CADO par Cécile HENNÉ,
Absent non représenté (0) :
C. LE ROUX a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**V. CADRE DE VIE – Projet de City Stade**

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu le budget principal 2026,
Considérant que le projet de structure de type City Stade fait partie des éléments présents lors du vote du budget primitif de l'année 2026. À ce titre une enveloppe d'investissement dédiée figure dans le document adopté lors du conseil municipal du 12 février 2026.
Considérant que la nouvelle équipe municipale, favorable à ce projet, poursuit le travail engagé et y apporte des modifications permettant d'organiser différemment les lieux et d'imaginer demain des aménagements complémentaires sur la zone concernée.

- Modification de la nature des matériaux du City : Après plusieurs échanges avec des prestataires et notamment SDU et MECO, deux prestataires locaux, il a été prévu de proposer des chiffrages incluant les points suivantes : Modification du lieu d'implantation, chiffrage d'une surface en gazon synthétique permettant entre autre de réduire les nuisances sonores, une structure en acier galvanisé sans peinture pour éviter la détérioration des couleurs et la mise en place d'un pare – ballon sur la face latérale.

Considérant qu'à la suite de la commission cadre de vie du 19 mai, des demandes d'informations complémentaires ont été sollicités auprès des prestataires concernant les matériaux utilisés dans le gazon synthétique car certains types de gazon seront interdits à l'horizon 2031. Au moment de l'envoi de la note, les réponses n'étaient pas réceptionnées.
Considérant la modification de l'emplacement permet d'envisager de travailler sur un aménagement de l'ensemble de cette future zone « City/Skate park » incluant les éléments suivants :

- Travailler sur réalisation d'un circuit vélo pédagogique sur le même site pour 2027.
- Travailler sur l'aménagement d'une aire de jeu sur le site pour permettre aux plus petits de jouer pour 2027. *(à l'image de Guerlesquin)*
- Travailler pour 2027 sur l'aménagement de mur autour du skate-park pour animation graff en atelier d'été.

Considérant l'ensemble du projet a fait l'objet de chiffrages incluant la partie plateforme d'enrobée. Ce travail a été menée en lien avec le DST qui a réalisé des estimations sur le coût des différents scénarios de plateforme.
Considérant la réalisation de la plateforme d'enrobée sera assurée par la Colas dans le cadre du marché à bons de commande. Concernant la mise en œuvre du City, une consultation sous forme de mise en concurrence formalisée avec un cahier des charges techniques sera envoyée à plusieurs entreprises dont celles qui ont réalisé les premières projections à SDU et MECO.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260527-202605_V-DE

Considérant que plusieurs financeurs sont identifiés, mais l'éligibilité reste sous réserve de présentation d'un dossier : Le département du Finistère au travers du dispositif Pacte Finistère 2030, l'Agence nationale du sport, ainsi que les fonds européens (FEDER/LEADER) en lien avec la Région Bretagne mais aussi Quimperlé Communauté dans le cadre des fonds de concours.

Considérant l'enveloppe initiale du projet, à savoir 118 280€ au budget primitif 2026 sera respectée au regard des premiers chiffrages.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet		**Financement**	
		Commune	41 300 €
Mobiliers	4 300 €	Conseil Départemental (Pacte finistère 2030)	30 000€
VRD	45 000 €	Agence nationale du sport – Plan 5000 équipements	12 000 €
Structure	50 000€	Quimperlé Communauté (Fonds de concours)	10 000 €
		Autres fonds (Fonds européens, appels à projets etc…)	5 000 €
Total (HT)	**98 300€**	**Total**	**98 300€**

Après en avoir délibéré :

- **ACTE la mise en place du projet de City Stade tel qu'il a été présenté en commission Cadre de Vie,**
- **AUTORISE Madame le Maire à lancer une consultation de travaux pour la partie structure.**
- **ARRÊTE le plan de financement du projet comme exposé ci-dessus et d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des financeurs des demandes de subvention.**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

